



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 1^{er} juillet
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 25 juin,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Bernard NARCISSE donne procuration à Madame Colette BATALKA
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTCOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE

Monsieur Jacky LELONG est désigné secrétaire de séance.

Objet : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la ville de Loison-sous-Lens pour la réalisation d'enrobés dans le cadre des travaux de canalisation de gaz pour l'entreprise NEXANS

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le projet de réfection des trottoirs et voiries de la Route de Lille et de la rue Lorthois dans le cadre des travaux de renforcement du réseau gaz pour le développement de la société Nexans s'inscrit dans la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique auquel la ville de Loison-sous-Lens a adhéré le 1^{er} mars 2022.

Cet accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage afin que la Communauté d'Agglomération puisse agir au nom et pour le compte de la Ville, concernant la réfection des trottoirs et des voiries Route de Lille et rue Lorthois.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention-cadre du service commun « transition durable et aides aux communes », la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de réfection des trottoirs et voiries Route de Lille et rue Lorthois est de 4 290,00 € soit 2 145,00 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir sur 2 exercices.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote Pour 28**

Abstention 1

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ainsi que tout document à intervenir en cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 2 juillet 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA